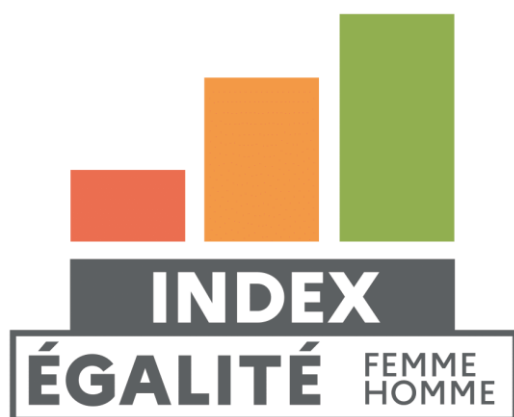


ARTICLE INTERNET INDEX EGALITE PROFESSIONNELLE 2020



 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

L'index égalité professionnelle de l'EPNAK 2020 est paru en mars 2021 : sans surprise, il est de **58/65**, identique à celui des années précédentes.

C'est une bonne « note », au sens de la réglementation. A l'EPNAK, il n'y a pas de discrimination des femmes en matière de salaires et d'évolution de carrière. Et pour cause ! Les femmes sont majoritaires dans notre secteur professionnel, et notre convention collective, tout comme le statut de la fonction publique, très normatifs, garantissent une équité de traitement entre les hommes et les femmes.

Nous avons néanmoins souhaité aller plus loin, et un accord a été signé en 2020 pour prendre en compte les limites ou les difficultés propres à un environnement majoritairement féminin comme celui de l'EPNAK.

Ceci s'est traduit en 2020 par notre engagement auprès des victimes de violences conjugales : l'EPNAK est fier d'être membre du réseau OneInThreeWomen et signataire de sa charte contre les violences conjugales. Concrètement, l'EPNAK vient de déployer son réseau interne de Bienveillers chargés d'identifier, écouter, orienter et soutenir les collègues victimes.

	indicateur calculable (1=oui, 0=non)	valeur de l'indicateur	points obtenus	nombre de points maximum de l'indicateur	nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- écart de remuneration (en %)	1	1,4	38	40	40
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de %)	0	INCALCULABLE		20	0
3- écarts de promotions (en points de %)	1	0,6	15	15	15
4- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	0	INCALCULABLE		15	0
5- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	2	5	10	10
Total des indicateurs calculables			58		65
INDEX (sur 100 points)			INCALCULABLE		100
L'index est incalculable car le nombre de points maximum des indicateurs calculables est inférieur à 75.					